



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

Date de la convocation :
26 Juin 2020

Date d'affichage :
26 Juin 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRACHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DÉBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire ÉVERARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.

Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusée ayant donné procuration : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Vote du Budget Primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en séance du 11 juin 2020 ;

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre ;

Ce projet prévoit :

Fonctionnement :

Dépenses : 11 619 159.10 Euros ;

Recettes : 11 619 159.10 Euros (dont 2 240 092.10 Euros de solde reporté) ;

Investissement :

Dépenses 4 551 774.75 Euros (dont 924 064.21 Euros de restes à réaliser) ;

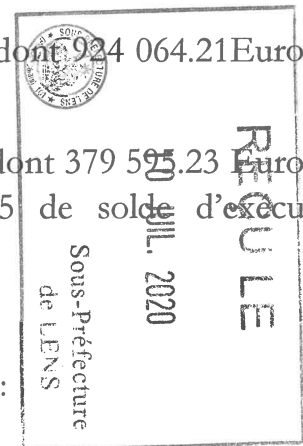
Recettes : 4 551 774.75 Euros (dont 379 595.23 Euros de restes à réaliser et 846 362.95 de solde d'exécution reporté) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

Approuve la section de fonctionnement pour le Budget Primitif 2020.

Approuve la section d'investissement pour le Budget Primitif 2020.



« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le **10 JUIL. 2020**

Publiée et Notifiée le
15 JUIL. 2020

Le Maire,
Laurent Poissant



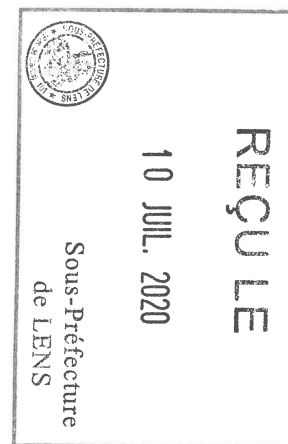
Approuve le Budget Primitif pour l'année 2020.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant



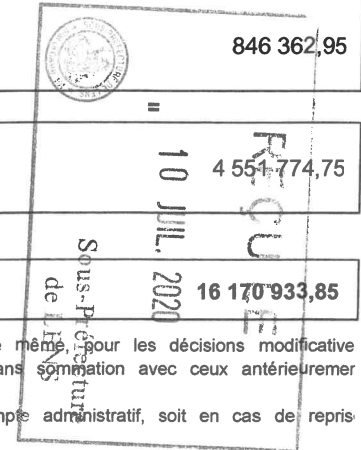
| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

FONCTIONNEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|--|---|---|---|
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 11 619 159,10 | 9 379 067,00 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | | 2 240 092,10 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | | 11 619 159,10 | 11 619 159,10 |

INVESTISSEMENT

| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|---|--|--|
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 3 627 710,54 | 3 325 816,57 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 924 064,21 | 379 595,23 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | | 846 362,95 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | | 4 551 774,75 | 4 551 774,75 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (3) | | 16 170 933,85 | 16 170 933,85 |



(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.